



COMMUNE DE BEAUSSAULT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

Après une visite sur le terrain au bois de Beaumont, le maire ouvre la séance à 20h35. Mickaël LEJEUNE est excusé, ayant donné son pouvoir à Laurent FOURNIER. Philippe STRAGIER est absent. Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Daniel ETIENNE est désigné comme secrétaire de séance.

1. Bois de Beaumont.

Après le constat de nouvelles coulées de lisier dans le bois à partir de la ferme de Beaumont, il est décidé de rédiger une nouvelle convention bipartite établissant des obligations de résultat suivant un échéancier. Le non-respect des clauses de la convention entraînerait l'engagement de poursuites judiciaires. Délibération n°15/2022.

2. Subvention aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'allouer les subventions suivantes :

ACPG-CATM 76 Haute-Béthune = 150€ ; Comité d'animation de Grattennoix = 300€ ; Comité des fêtes de Beaussault = 300€ ; Coopérative scolaire = 300€ ; Ecole de musique de Forges = 50€. La participation au feu d'artifice, soit 250€ à chaque comité, sera versée s'il y a lieu. Délibération n°16/2022.

3. Taux d'imposition communal.

Après en avoir débattu, le Conseil décide d'appliquer une augmentation de 1,5% à chaque taxe. Délibération n°17/2022.

4. Permanences bureau de vote élection présidentielle, 10 et 24 avril 2022.

8.00-10.45 : Christophe Mouquet, Agäina Hue, Nathalie Legrand

10.45-13.30 : Mickaël Lejeune, Maguy Lefebvre, Bruno Renier

13.30-16.15 : Laurent Auvray, Daniel Etienne, Philippe Stragier

16.15-19.00 : Félix Vander Brigghe, Laurent Fournier, Virginie Houard

5. Questions diverses donnant lieu à délibération.

. *réfection de la voirie impasse du bois Hulin* : deux devis ont été reçus. Après étude des documents, le devis de la société RAMERY est retenu pour un montant de 42 996€ HT. Délibération n°18/2022.

. *avenants pour la salle polyvalente* : du fait de plus-values et de moins-values résultant de travaux réalisés quatre avenants reçus sont à valider. Pour la société RAMERY, le total du lot VRD s'établit à 236 000€ HT. Pour la société MBI, un complément de 1 750€ représentant la pose de plaques inox de protection sur des portes. Pour la société IDELEC, un complément de 2 750€ HT. Pour la société BURAY, un complément de 320,02€ HT. Délibération n°19/2022.

. *lot 13 « cuisine » de la salle polyvalente* : le Conseil confirme son choix antérieur attribuant ce lot à la société SOVIMEF pour un montant de 40 917,88€ HT. Délibération n°20/2022.

. *encaissement de chèques* : le Conseil accepte l'encaissement de deux chèques de GROUPAMA l'un de 115,70€, l'autre de 255,94€ correspondant à des régularisation de contrats. Délibération n°31/2022.

6. Autres questions diverses (pêle-mêle).

. *le raccordement électrique de la salle polyvalente* est prévu le 14 avril

. *l'inauguration de la salle polyvalente* pourrait avoir lieu le samedi 18 juin à 10h30. Un film rappelant les phases de construction est en gestation

. la porte de la *chapelle de Grattennoix* sera prochainement lasurée. Des devis seront demandés pour la réfection de l'enduit intérieur.

. la *vitesse de circulation dans Grattennoix* est excessive. Contact sera pris avec la Direction des routes pour étudier la pose de ralentisseurs

. la personne qui a accroché et cassé un poteau téléphonique impasse du bois Hulin s'est manifestée en mairie. Elle fait une déclaration auprès de son assurance

. la *peinture des toilettes et du dortoir de l'école* sera refaite pendant les vacances estivales. Pour la classe elle-même, cela sera réalisé ultérieurement, après réfection de la couverture qui devrait être prévue lors du vote du budget 2022

. face à l'étonnement exprimé par un conseiller sur *les critères d'âge concernant l'inscription en école maternelle*, il est rappelé que ce domaine est du ressort de l'Education nationale

. en réponse à un courrier anonyme reçu en mairie, il est précisé que *la mise en place d'une « boîte à livres »* est bien prévue dès que la cantine scolaire déménagera dans la nouvelle salle et que la *suggestion de création d'un distributeur automatique de pain* sera soumise à des boulangers

. le *véhicule communal* exige de nouvelles réparations. Son remplacement qui doit être envisagé à brève échéance sera étudié selon les possibilités financières

. pour le *concours des maisons fleuries*, deux passages seront programmés pour tenir compte de différentes phases de floraison

. le *conteneur à verre situé près de l'impasse du calvaire* sera déplacé près de la réserve incendie route de Serqueux

. les *dons en faveur de l'Ukraine* déposés en mairie sont arrivés en Ukraine, près de Lviv. Une lettre de remerciement nous a été remise par la représentante des exilés qui ont convoyé les objets jusqu'à la frontière polonaise avec l'Ukraine. Merci adressé aux habitants et aux élus

. Christophe Mouquet est intégré au *comité de pilotage du projet éolien Nesle Hodeng/Beaussault*

. *Commission cimetièrre* le 05/04 à 19h15 et *commission aménagement de l'espace public* le 12/04 à 19h15

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 22h50.